

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 130 (1985)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Seules les formations de milice donnent de la consistance à l'armée norvégienne  
**Autor:** Borel, Denis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344588>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Seules les formations de milice donnent de la consistance à l'armée norvégienne

par le divisionnaire à d Denis Borel

## 1. Généralités

1.1 A étudier *The Military Balance* de l'Institut international d'études stratégiques de Londres, dans son édition 1983-84, on remarque que l'armée de terre de la Norvège, membre de l'OTAN, n'aurait de la consistance qu'après la mobilisation de formations que l'on peut qualifier de milice. En effet, ses effectifs du temps de paix seraient alors multipliés par 8 ou même par 10 si l'on ne compte que les militaires «opérationnels».

1.2 Ce pays de quatre millions d'habitants est presque huit fois plus grand que la Suisse. L'étendue du pays correspond à la distance, parlante pour un Suisse, de Hambourg à la Sicile. Dans la région du cap Nord, il est voisin de l'URSS qui entretient là des bases navales, aériennes et terrestres très importantes.

1.3 Pour la défense de ses longues côtes dentelées, la marine norvégienne dispose notamment de 14 sous-marins, de 7 frégates et corvettes et de quelque 50 petites unités côtières; elle s'appuie sur une quarantaine de batteries d'artillerie côtière. L'armée de l'air, elle, dispose d'environ 115 avions de combat. Il est donc évident que l'appui d'autres Etats de l'OTAN, notamment celui de la Grande-Breta-

gne, est nécessaire en cas de menace sérieuse sur le pays. Il ne peut être espéré que si l'OTAN considère que la situation est dangereuse pour l'ensemble de l'Alliance.

## 2. L'armée de terre en temps de paix

2.1 L'armée compte 18 000 soldats accomplissant 12 mois de service obligatoire et 6000 militaires de carrière. Seuls peuvent être taxés de formations opérationnelles deux groupements régimentaires interarmes, l'un dans le nord et l'autre dans le sud du pays. Ils comptent chacun deux bataillons d'infanterie, une compagnie de chars, un groupe d'artillerie et une formation de défense contre avions. La troupe se compose de recrues dans leurs derniers mois de service.

2.2 Cette faiblesse pourrait, aux yeux de l'OTAN, laisser croire au puissant voisin qu'une poussée vers le cap Nord serait aisée et ne constituerait qu'un conflit bilatéral local. Aussi, pour bien signaler à l'URSS que toute action militaire dans cette région serait considérée comme une opération contre l'Alliance, l'OTAN organise assez fréquemment des exercices d'intervention de sa Force mobile aux confins

soviétiques de la Norvège... mais cette Force mobile n'est qu'un assemblage de quatre ou cinq bataillons d'Etats différents.

### **3. Forces de milice**

3.1 Sont organisées, pourvues de matériel et levées en principe tous les trois à quatre ans pour un cours de répétition, des troupes de milice pouvant être groupées en 4 divisions et consistant en 12 groupements régimentaires interarmes, de 5000 hommes chacun,

et un certain nombre de formations de combat sédentaires. L'effectif total semble être de 120 000 hommes.

3.2 A cela s'ajoute un réseau de gardes locales que l'on dit fort de 80 000 hommes ayant reçu une formation de base de 3 mois, mais dont on ne sait pas s'ils sont souvent convoqués pour rafraîchir leur instruction.

3.3 C'est un total assurément important, mais qui, transposé proportionnellement sur notre territoire, ne garnirait la Suisse que de 50 000 militaires.

D. Bo.

## **30<sup>e</sup> challenge national de l'UNOR 17<sup>e</sup> challenge de ski de l'AORSL**

**Dimanche 21 avril 1985**

**AVORIAZ-MORZINE**

L'Union Nationale des Officiers de Réserve français et l'Association des Officiers de Réserve de Suisse-Léman organisent cette rencontre sous forme de slalom.

**Une catégorie est ouverte aux officiers étrangers.**

Le détail peut être obtenu auprès de Pierre Delétraz, 19, rue de Romagny, F-74100 Annemasse.

**Attention: clôture des inscriptions le 30 mars.**